

Locarno 2025 : Signature d'un accord de branche sur la prévention et la lutte contre les atteintes à la personnalité dans l'audiovisuel romand

Six organisations du cinéma s'engagent en faveur d'un environnement de travail sûr et respectueux dans la production de films et de séries en Suisse romande, avec des outils concrets et un dispositif d'accompagnement innovant. Un tel accord de branche constitue une première en Suisse dans le domaine de la culture.

Locarno, 10 août 2025 – Dans le cadre du Festival international du film de Locarno, Cinéforum, la fondation romande pour le cinéma, et cinq associations représentant l'ensemble des métiers de l'audiovisuel ont signé ce jour un accord de prévention et de lutte contre les atteintes à la personnalité. Cette initiative pionnière en Suisse marque une étape décisive pour le secteur cinématographique et répond à un enjeu national de sécurité au travail.

Fruit de deux années de travail collaboratif initié par Cinéforum, cet accord réunit l'ensemble des actrices et acteurs du secteur : Les associations d'employeurs (AROPA, FTB-ASITIS), les organisations représentant les employé·e·s et indépendant·e·s (ARF-FDS, SSFV, Fonction : Cinéma), et la fondation romande pour le cinéma Cinéforum dont le but est d'encourager et de renforcer la création cinématographique et audiovisuelle, professionnelle et indépendante en Suisse romande. « Cet accord représente bien plus qu'un acte symbolique : c'est l'engagement concret d'un secteur à créer les conditions d'un environnement de travail respectueux », a déclaré Isabelle Chassot, conseillère aux États et présidente de Cinéforum, lors de la cérémonie. « En tant que fondation dotée d'une mission publique, Cinéforum entend assumer pleinement sa responsabilité de s'assurer que les moyens octroyés sont utilisés dans le plein respect de la loi et de la protection des personnes contre les atteintes à leur personnalité. »

Bien qu'ancré dans le périmètre d'intervention de Cinéforum en Suisse romande, cet accord témoigne de la capacité du secteur à s'organiser de manière cohérente. Trois des cinq associations professionnelles signataires sont nationales (FTP-ASITIS, ARF-FDS, SSFV). Elles ont souhaité s'engager dans cette démarche régionale avec la perspective d'une réflexion plus large sur ces enjeux à l'échelle nationale. Cette approche respecte les spécificités institutionnelles de chaque région tout en créant une dynamique collaborative pour l'ensemble du secteur.

Pragmatique, basé sur les obligations légales existantes mais adapté aux réalités du terrain audiovisuel, ce dispositif privilégie la prévention et l'accompagnement avant la sanction, appliquée uniquement en dernier recours pour que les obligations prévues aient une force contraignante. « Grâce à cet accord, toutes les productions soutenues en Suisse romande bénéficieront désormais d'un plan de protection, assorti d'outils et de formations. », a souligné Max Karli, coprésident de l'AROPA. « C'est une avancée structurante qui renforce à la fois notre professionnalisme et notre capacité à garantir des environnements de travail sûrs, respectueux et engageants. »

Pour les travailleuses et travailleurs du secteur, cette initiative constitue également une avancée majeure. « Cet accord favorise des conditions de travail dignes et sûres,

tout en offrant des recours clairs en cas de problème », a expliqué Chantal Bolzern, présidente du SSFV. « Notre organisation est fière d'avoir contribué à cette démarche collective qui place l'humain au cœur de la création audiovisuelle. »

Le dispositif entrera en vigueur le 1er janvier 2026, accompagné d'un programme de séances d'information et de formations pour les employeurs, ainsi que d'outils pratiques développés par les associations. L'objectif est clair : créer un changement de culture du travail durable qui rende l'engagement professionnel dans le cinéma attractif et sûr pour toutes et tous. Cette ambition a reçu le soutien appuyé des collectivités publiques, comme l'a confirmé Sylvie Bonvin-Sansonnens, conseillère d'État fribourgeoise et présidente de l'Assemblée plénière culture de la CIIP, invitée à s'exprimer en clôture de la cérémonie : « Les cantons romands saluent cette initiative exemplaire qui démontre la capacité du secteur culturel à s'autoréguler de manière responsable. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans nos politiques publiques de soutien à la culture et de promotion de l'égalité. Elle constitue un modèle à suivre pour d'autres domaines culturels. »

Signataires de l'accord :

- Cinéforum – Fondation romande pour le cinéma
- AROPA – Association romande de la production audiovisuelle
- FTB-ASITIS – Association suisse des industries techniques de l'image et du son
- ARF-FDS – Association suisse des scénaristes et réalisateurs·trices
- SSFV – Syndicat suisse film et vidéo
- Fonction : Cinéma

Calendrier :

Septembre-octobre : séances d'information à la branche

Novembre : 1^{ère} session de formation obligatoire pour les employeurs, par FOCAL

1^{er} janvier 2026 : Entrée en vigueur du dispositif

Contact presse :

Pour toute information complémentaire ou demande d'interview avec les présidences respectives des organisations signataires, merci de contacter le secrétaire général de Cinéforum :

Stéphane Morey
smorey@cinéforum.ch
076 496 60 32